

ENSEMBLE

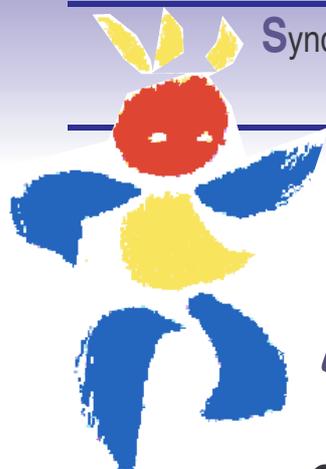
Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 212



Août 2010



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegg (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 11.09.2009 Prix 2 €

Éditorial

Grève le 7 septembre

Avant les vacances, salariés du public et du privé, demandeurs d'emploi, jeunes et retraités se sont mobilisés massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010.

Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, avec un report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes.

Il n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité.

Il aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

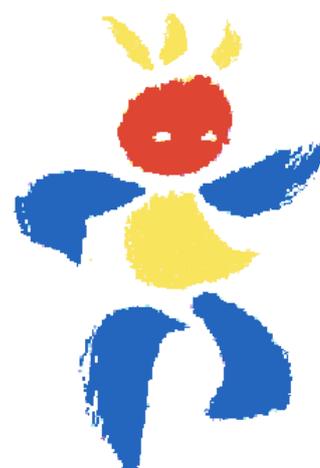
Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors.

Les politiques de rigueur affectant par exemple les services publics dont le nôtre, aggravent les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Alors qu'apparaissent au grand jour les collusions entre le pouvoir et les grandes fortunes, celui-ci développe des campagnes intolérables stigmatisant les étrangers et des pans de la population française, alimentant xénophobie voire racisme.

Les organisations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'agir dans l'Unité le 7 septembre, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire et de poursuivre ensuite ensemble.

Mende, le 25 août 2010.



Mardi 31 août

10 h. 30

Centre FOL Bec de Jeu

Conseil syndical

Ajustements de rentrée

Vendredi 3 septembre

au matin CTPD

suivi de la CAPD.

**Bonne
rentrée !**

SOMMAIRE

- Agir Ensemble* : Rentrée et réunions ; Retraites, rien n'est joué ; Appel citoyen p. 2
- Métier* : Lettre ouverte aux parents ; Inscription des 2 ans ; Grève ; Lu au B.O. p. 3
- Agir Ensemble* : Se syndiquer ; En bref... p. 4

Agir Ensemble

Rentrée : Saint Etienne Vallée Française

parents élus et enseignants continuent l'action : la 3e classe fonctionnera, en attendant sa réouverture, grâce à l'intervention des retraités locaux.

Pour les écoles de **Chabrits** et de **Florac**,
le SNUipp veillera au respect des engagements de l'administration.

Conseil Syndical ouvert à tous.

mardi 31 août de 10 h. 30 à 12 h. Centre FOL de Bec de Jeu

Ordre du jour : Préparation de la rentrée.

vendredi 3 septembre CTPD et CAPD

Ajustements de rentrée.

Les écoles qui ne l'auront pas fait lors de la réunion du 31 août, doivent transmettre par e-mail, téléphone, au Syndicat toute modification d'effectif ou demande d'ouverture.

Communiqué CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Retraites : rien n'est joué !

Le 7 septembre, imposons nos revendications !

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels.

Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites,

non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

Le 23 août 2010

Appel Citoyen

Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population :

- gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des auteurs de troubles,
- Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchu de leur nationalité,
- parents d'enfants délinquants, etc.

Voici que le président de la République accrédié aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires. Ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure "*l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion*".

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

Nous appelons à une manifestation le **samedi 4 septembre 2010**

à Mende * et partout en France, afin de fêter le 140^e anniversaire d'une République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

* Une réunion est prévue le 30 août à 18 heures, salle de La Chicanette pour définir les modalités départementales.

Lettre ouverte aux parents*

(disponible à la section ou en PDF sur <http://48.snuipp.fr>)

Pour l'avenir de vos enfants

Votre enfant fait sa rentrée des classes.

L'école lui est ouverte pour qu'il apprenne et grandisse.

Avec d'autres enfants, c'est là qu'il construit les apprentissages nécessaires à la connaissance du monde qui l'entoure et à la poursuite de sa scolarité.

Ces savoirs, votre enfant y a droit.

Ils sont un passeport pour l'exercice de sa citoyenneté, pour sa vie.

Nous, enseignants, pensons qu'aujourd'hui cet investissement d'avenir qu'est l'école n'est pas traité comme il le mérite.

Le gouvernement a décidé que l'argent public devait servir à aider les banques et les contribuables les plus riches.

Mais l'école devrait se serrer la ceinture, quitte à laisser de nombreux enfants au bord de la route !

Ceux qui rencontrent le plus de difficultés

n'auront bientôt plus droit au soutien d'un enseignant spécialisé (RASED),

les remplacements ne seront plus systématiquement assurés,

les langues peu enseignées faute de moyens et de formation,

les enfants de moins de trois ans ne seront plus scolarisés.

Et, pour finir, le nombre d'élèves par classe va augmenter !

D'une part, un enseignant sur deux qui part en retraite ne sera pas remplacé.

D'autre part, l'âge de la retraite serait repoussé,

quand les jeunes, eux, attendront pour trouver un emploi.

Nombre d'entre nous devraient enseigner jusqu'à 65 ou 70 ans, ce qui

ne garantit pas la meilleure énergie, la meilleure écoute pour les élèves.

Pour nous, faire réussir tous les élèves est un engagement quotidien.

C'est pourquoi, nous voulons une école ouverte, qui sache s'adapter

aux défis du monde, aux connaissances nouvelles et à leur évolution.

Nous ne voulons pas une école qui se replie sur elle-même,

sur des recettes dépassées et élitistes.

Nous alertons l'opinion publique !

Nous refusons l'affaiblissement de l'école : le 7 septembre,

quelques jours seulement après la rentrée, les enseignants seront en grève

au côté de nombreux salariés des secteurs privé et public

afin de manifester pour un projet de financement des retraites équitable,

pour d'autres choix en matière d'emploi,

pour le développement des services publics, pour l'avenir de nos enfants.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

*** Attention ! À distribuer en dehors de l'enceinte scolaire et à ne pas mettre dans les cartables...**

Inscription des enfants de 2 ans

Dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR), décret 2005/1435 du 21 novembre 2005 et arrêté du 30 décembre 2005, l'inscription des enfants **dès deux ans** constitue une priorité prévue par les textes.

La liste des communes classées en ZRR pour la Lozère

(sur tout le département) est disponible sur www.secteurpublic.fr

Certains élus n'appliquent cette disposition que si leur est rappelé

leur engagement dans le dispositif ZRR qui leur est par ailleurs très utile

sur bien des points relatifs à leur commune.

Informez le SNUipp et l'administration (IA et IEN) de tout manquement.

Grève du 7 septembre

Les avis d'intention (voir modèle sur le site du SNUipp 48) doivent parvenir à l'administration avant le **vendredi 3** à minuit (fax ou courriel possibles).

Informez familles, mairie, transports.

Voir pour plus d'informations

<http://48.snuipp.fr>

Lu au B.O.

n° 27 du 8 juillet 2010

Évaluation : Livret personnel de compétences.

Évaluation : Mise en œuvre du livret personnel de compétences.

n° 28 du 15 juillet 2010

Scolarisation des élèves handicapés : Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré.

Personnels de direction : Affectation à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon - rentrée 2011.

Liste d'aptitude : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2e classe - année 2010.

n° 29 du 22 juillet 2010

Internats : Internats d'excellence et développement des internats scolaires.

Bourses : Bourses de collège.

Convention cadre : Partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le Comité national olympique et sportif français.

Bourses : Montants de la part de bourses de lycée, de bourses d'enseignement d'adaptation, des exonérations des frais de pension et du montant de la prime à l'internat - année scolaire 2010-2011.

Certificat de formation générale : Modification de certaines dispositions du code de l'Éducation.

Certificat de formation générale : Conditions de délivrance.

Encart - Formation des enseignants

Définition des compétences à acquérir par les professeurs (arrêté).

Définition des compétences à acquérir par les professeurs (circulaire).

Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires.

Organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement.

Missions des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire.

Agir Ensemble

**La force de notre profession
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	INSTITUTEURS					PROFESSEURS DES ÉCOLES							P.E.G.C.				
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I M F	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION				S P É - I M F	H O R S C L	C L · N O R M.	H O R S C L	C L · E X C	
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +						S E G P A
11e	145	146	149	153	149	153	182	183	187	191	194	196	184	154			
10e	133	134	137	141	137	141	169	170	174	178	181	183	172	142			
9e	120	112	124	130	124	130	155	156	159	165	168	170	157	135			
8e	114	115	118	122	118	122	146	147	150	154	157	159	147	125			
7e	Retraités: pension < 1400€ 85 € pension > 1400€ 94 €						136	137	140	144	147	149	139	218	119		
6e	AVS, Adjt d'éducation, EVS : 47 € Disponibilité, Congé parental : 47 € Congé de formation :						125	125	130	137	140		133	206		181	
5e	80 % de la cotisation et selon le temps partiel :						117	118	121	125	130			194		169	
4e	50 %, 75%... de la cotisation.						112	113	116	120	123			180		154	205
3e	PE stagiaires : 82 € Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit						102	108	111	115	118			170		142	193
2e													157		135	181	
1er													139		125	169	

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2010-2011

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

En bref...

ZRR (Zones de revitalisation rurale) et inscription des enfants de 2 ans (voir page 3)

www.secteurpublic.fr

Voir aussi l'Association École et Territoire
<http://ecole.et.territoire.pagesperso-orange.fr/>

Grève

du 7 septembre
<http://48.snuipp.fr>

Appel citoyen

(voir page 2)
Liste des organisations signataires
<http://nonalapolitiqu.edupilori.org/>

<http://48.snuipp.fr>

www.snuipp.fr
et www.fsu.fr

à consulter régulièrement.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N° 0407 S 06095
Imprimé par nos soins
Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .
Publication mensuelle